

## L'ÉCONOMIE SOCIALE EN SOUTIEN À L'ÉCONOMIE TRADITIONNELLE

C'est en 1987 que le gouvernement québécois remplace le régime des concessions forestières par un nouveau régime forestier instaurant les contrats d'approvisionnement et d'aménagement. Les concessions étaient une location de la forêt par l'État à d'importantes firmes, souvent des papetières, et le revenu des droits de concessions allaient au Conseil du trésor. Le revenu des droits de coupe demeure maintenant en région et finance l'aménagement forestier. «Par les concessions, quelques entreprises contrôlaient le territoire et toléraient parfois les autres entreprises, mais ne leur accordaient aucune garantie d'approvisionnement d'une année à l'autre», rappelle Denyse Julien, membre fondatrice de la Coopération Forestière des Hautes-Laurentides et aujourd'hui coordonnatrice du Centre de services au réseau d'entreprises, un OBNL des Laurentides qui regroupe des entreprises du secteur forestier : papetières, scieries, coopératives forestières.

Le nouveau régime permet une utilisation optimale du potentiel forestier, le développement d'entreprises locales et un développement durable de la forêt. La Coopération Forestière des Hautes-Laurentides, fondée en 1978, a su utiliser ce nouveau régime pour prendre un plus grand essor. Elle est aujourd'hui considérée comme un leader en sylviculture. Conservation, entretien, régénération, reboisement de la forêt font partie intégrante du mode d'exploitation adopté par la coopérative.

La plantation de la coopérative témoigne du choix engagé de l'entreprise d'agir dans une perspective intégrée de développement durable, de la coupe au reboisement.

La coopérative contribue aussi au développement d'entreprises privées. Elle apporte son expertise technique à la création d'une scierie et contribue au capital-actions d'une autre. «Une partie des profits liés à la transformation retourne ainsi vers la forêt», signale la fondatrice de la coopérative. Maintenant plus viables, les scieries fournissent les papetières en copeaux de bois. Avantage écologique : la transformation du bois sur place évite la drave.



Avec 650 employés, la coopérative constitue l'employeur privé le plus important de la MRC Papineau-Labelle.

Centre de production des plants destinés au reboisement de la forêt.



Photos Conférence des coopératives forestières du Québec

L'expertise écologique de la coopérative est reconnue par plusieurs voix très critiques de l'exploitation forestière au Québec. «Avec d'autres entreprises, note Denyse Julien, la coopérative a prôné l'importance d'exploiter la forêt pour répondre à l'ensemble des besoins, et ce, toujours dans une perspective de développement durable.»

## L'AGRICULTURE EN GASPÉSIE, OUI C'EST VIABLE

Les années 1960 furent difficiles pour le milieu rural gaspésien. Le gouvernement fermait des villages et incitait les citoyens à devenir pêcheurs. Depuis le moratoire, certains pêcheurs deviennent agriculteurs.



L'équipe féminine de la Coop de solidarité (3 administratrices, 1 secrétaire et 7 ouvrières agricoles)

Aline Hébert préside le conseil d'administration de la Coopérative de solidarité Rocher-Percé, formée en 1998 à Val d'Espoir, petite municipalité située à une dizaine de kilomètres de Percé. Cette coopérative était jusque là une coopérative d'utilisateurs, qui achetaient en commun les intrants agricoles. En plus du magasin, la coopérative opère

maintenant un Centre d'interprétation et de formation agro-écologique et une ferme écologique.

L'an dernier, la coopérative a donné une formation sur mesure de 900 heures et une formation en agriculture menant à l'octroi d'un diplôme d'études professionnelles (DEP). Quinze personnes par groupe suivaient la formation. Plusieurs d'entre elles sont des pêcheurs ou des travailleurs d'usines de transformation du poisson qui avaient perdu leur emploi. La coopérative de solidarité compte 150 membres et 25 personnes y travaillent environ 20 semaines par année. La coopérative dont elle est issue n'employait qu'une seule personne.

«Nous offrons une formation pratique, affirme Aline Hébert. Nous exploitons une ferme de 10 hectares de légumes biologiques et de certaines plantes médicinales.» Quelque 80% de la production sort de la Gaspésie et une partie se rend sur le marché new-yorkais.

Les plantes médicinales de la Coop



## L'AIDE DOMESTIQUE : S'ADAPTER À UN VASTE TERRITOIRE

Les services d'aide domestique ont connu une phénoménale progression ces dernières années



Reno-Pitreau

en économie sociale. C'est aussi le cas dans les Laurentides. La coopérative de solidarité *Défi autonomie* d'Antoine-Labelle a vu le jour en 1998. Ses mandats : développer le marché d'aide domestique, offrir un service de soutien à domicile aux personnes en perte d'autonomie et créer des emplois durables et de qualité.

La coopérative dessert 900 clients répartis dans 22 municipalités du territoire où vivent quatre personnes au kilomètre carré avec l'un des plus faibles revenus par ménage au Québec. La coopérative compte trois points de services, séparés par une centaine de kilomètres. «Cela représente un important défi de gestion», reconnaît Michel Langevin, directeur de la coopérative.

Le service est essentiel au maintien à domicile. Outre l'entretien ménager, l'entreprise offre ses services pour entrer le bois de chauffage, déneiger et tondre le gazon. «Les terrains sont grands et il n'y a plus de petits voisins pour

effectuer ces travaux après l'école», souligne Michel Langevin.

En 1998, la coopérative comptait 22 employés fournissant 21 000 heures de travail. En 2001, elle en compte 72, pour 50 000 heures de travail. Le salaire horaire varie actuellement entre 8,30\$ et 10,20\$. Près de la moitié des personnes travaillent plus de 30 heures par semaine. «La foresterie constitue le moteur de la région, les services publics offrent de nombreux emplois, mais il fallait en développer pour les personnes faiblement scolarisées, note Michel Langevin. La coopérative joue un rôle majeur à ce niveau.»

Les clients déboursent de quatre à dix dollars l'heure, le gouvernement québécois comble la différence jusqu'à concurrence de 14\$. En milieu rural, il ajoute deux dollars l'heure pour tenir compte du temps et des frais de transport. Ces revenus, auto générés, constituent 85% du budget de la coopérative, le reste provient de subventions.

Soulignons un juste retour des choses : la ferme et le Centre d'interprétation se sont installés sur le terrain occupé naguère par une importante école d'agriculture que géraient les clercs du Saint-Viateur entre les années 1930 et 1960. Cette école fut fermée et brûlée.

Le village accorde beaucoup d'importance à la coopérative. «L'an dernier, souligne Aline Hébert, un fort vent a détruit notre serre. Un citoyen a fait pression pour que le fournisseur nous donne de nouveaux matériaux. Il invoquait que nous avions été mal conseillés. Le fournisseur nous a donné une nouvelle serre. Ce sont les citoyens qui l'ont installée; ils ont refusé d'être payés pour ce travail.»